

Pour vous inscrire : Retournez ce bulletin d'inscription par fax au 02 23 44 80 45
Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au **N° Indigo 0 825 825 877** ou par email sur atelier@regionsjob.com.
0,12 € TTC / MN

• **FORMATION CHOISIE** (1 bulletin par personne et par formation)

	Session de formation*	Prix HT**	Date	Lieu
☐	Génération Y et Réseaux Sociaux*	895 Euros HT**		
☐	Non-discrimination et Diversité - INTRA*	Nous consulter		
☐	Recruter et Intégrer des travailleurs handicapés*	595 Euros HT**		
☐	Maîtriser l'entretien de recrutement*	695 Euros HT**		
☐	Emploi des seniors : de nouvelles règles en 2010*	895 Euros HT**		
☐	Créer son blog entreprise avec l'aide d'un expert - INTRA*	Nous consulter		
☐	Maîtriser son image employeur sur Internet avec un blog entreprise*	895 Euros HT**		

*chaque session dure 1 journée

**le prix inclus le repas du midi

• **PARTICIPANT**

Civilité : M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Email : _____

Tél : _____ Fax : _____

Adresse où envoyer la convocation : _____

• **ENTREPRISE**

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

SIRET : _____

• **RESPONSABLE FORMATION DANS VOTRE ENTREPRISE**

Civilité : M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Email : _____

Tél : _____ Fax : _____

• **PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION** (si différente du responsable formation)

Civilité : M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Email : _____

Tél : _____ Fax : _____

• **ADRESSE DE FACTURATION** (si différente de l'adresse pour l'envoi de la convocation)

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

SIRET : _____

Signature (suivi du Prénom Nom du signataire)

Cachet Entreprise (Obligatoire)

ARTICLE 1 - Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de services de formation de RegionsJob relatives à des commandes passées auprès de RegionsJob par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Les présentes conditions générales de vente sont opposables au client qui les accepte sans réserve et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales. Le contrat est formé et le client engagé de manière définitive à compter de la réception par RegionsJob du document contractuel (convention de formation) signé du client, sauf avis contraire de RegionsJob signalé, sous huitaine, au client.

ARTICLE 2 - Confidentialité

Dans le cadre des formations RegionsJob, les consultants RegionsJob, tout comme les participants, s'obligent à garder strictement confidentielles toutes les informations dont ils auront connaissance. RegionsJob est titulaire de l'intégralité des droits dévolus à l'auteur par le code de la propriété intellectuelle sur le contenu des formations et animations qu'elle propose comme sur les documents, guides et supports pédagogiques qu'elle peut remettre aux participants au cours des sessions de formation. Conformément à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, seules les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du client et non destinées à l'utilisation collective sont autorisées.

ARTICLE 3 - Documents contractuels

RegionsJob fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à RegionsJob un exemplaire signé et portant son cachet commercial. La facture est jointe à la convention de formation. Une attestation de participation est adressée au client après chaque formation.

ARTICLE 4 - Tarifs

Tous les tarifs sont exprimés en euros et hors TVA, cette dernière s'appliquant en sus. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, notamment, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de la prestation, sauf dispositions contraires figurant au document contractuel (convention de formation).

ARTICLE 5 - Facturation et Règlement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de facture.
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal.
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
- les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de RegionsJob et à adresser au service comptabilité.
- les références bancaires RegionsJob : Banque Populaire de L'Ouest - 1 place de la Trinité - 35064 Rennes - Code Banque 16707 - Code Guichet 00102
N° de compte 10721142972 - Clé RIB 70

Toute prestation commencée est due en totalité sauf cas de force majeure tel que défini à l'article « Force Majeure ».

L'acceptation de la participation du client aux formations RegionsJob étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, RegionsJob se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

ARTICLE 6 - Règlement par OPCA

En cas de règlement par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et envoyer tous les documents nécessaires à l'établissement de son dossier. L'avis de prise en charge doit être envoyé à RegionsJob avant le début de la prestation engagée. Dans le cas de refus du règlement par l'organisme désigné par le client pour cause de défaut de prise en charge ou dans le cas où l'avis de prise en charge n'est pas parvenu à RegionsJob avant le début de la prestation, RegionsJob facturera le client directement et celui-ci s'engage à régler la ou les factures par retour de courrier.

ARTICLE 7 - Pénalités de retard

En cas de paiement après l'échéance, des pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux de une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis vous informant que nous les avons portées à votre débit. En cas de non paiement par le client des factures RegionsJob, tout paiement ultérieur quelle qu'en soit la cause, sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne du client.

RegionsJob aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à RegionsJob.

ARTICLE 8 - Force Majeure

Ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles, les cas fortuits ou de force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français au jour de la survenance du cas de force majeure ou du cas fortuit, les tremblements de terre, restrictions gouvernementales ou légales, épidémies, tempêtes, inondations. Le cas de force majeure suspendra momentanément l'exécution des obligations contractuelles qui pourront être déplacées à une date ultérieure fixée par RegionsJob et communiquée au client.

ARTICLE 9 - Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas de dédit par le client non consécutif à un cas de force majeure, des indemnités compensatrices sont dues par le client à RegionsJob dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation : 50% du montant total de la prestation à titre d'indemnité forfaitaire sera facturé au client. Le montant de ces indemnités compensatrices sera non imputable sur la contribution légale au titre de la formation professionnelle continue.
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation : 70% du montant total de la prestation à titre d'indemnité forfaitaire sera facturé au client. Le montant de ces indemnités compensatrices sera non imputable sur la contribution légale au titre de la formation professionnelle continue.

RegionsJob offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement d'un participant intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de RegionsJob. RegionsJob se réserve le droit de reporter une session au cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant. Aucune indemnité ne sera, alors, due par RegionsJob.

ARTICLE 10 - Limitation de la responsabilité de RegionsJob

La responsabilité de RegionsJob ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à RegionsJob. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de RegionsJob est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de RegionsJob est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de RegionsJob ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

ARTICLE 11 - Attribution de compétence

Pour toutes contestations relatives aux prestations fournies par RegionsJob ainsi que pour l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seules seront compétences les juridictions du ressort du siège social de RegionsJob.

ARTICLE 12 - Loi applicable

Toutes conventions conclues entre le client et RegionsJob sont exclusivement soumises à la loi française.

ARTICLE 13 - Divers

Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée par la loi du 06/08/2004, le client est informé que toutes informations nominatives collectées à l'occasion de la prestation sont nécessaires pour traiter la demande de prestation et sont exclusivement destinées à RegionsJob. Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données le concernant, qui peut être exercé par courrier à : RegionsJob - Immeuble du Comte - 20 rue Jules Vallès - 35000 Rennes.

Tout document rédigé et transmis par le client à RegionsJob est établi sous la seule responsabilité de ce dernier.